CSE siège•tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Décembre 2024

Point d'information sur **le CDE**

Le point est reporté à janvier faute d'interlocuteurs adéquats.

Bilan de l'emploi au 30 juin et au 30 septembre 2024

➢ *CR de la commission emploi-formation du 26 novembre 2024*

Au 30/09/2024, l'effectif au Siège est de 3818 personnes dont 129 en temps partiel.

En 2024, on note une légère augmentation des effectifs en lien avec la fin de la RCC, ainsi qu'une légère augmentation des ETP non permanents en raison des élections et des Jeux Olympiques.

L'équilibre homme-femme est maintenu.

Le nombre d'heures supplémentaires payées est en hausse de 6,10 %, avec un taux de 4,94 % pour les permanents et 7,58 % pour les non permanents.

Les élus soulignent que les sous-effectifs de certains secteurs empêchent la pause des récupérations et entraînent des heures supplémentaires.

On relève un nombre important d'inaptitudes en fin de carrière, point qui pourrait s'accentuer avec le recul de l'âge de la retraite si rien n'est fait pour gérer les dernières années d'activité. Les élus soulignent les prévisibles difficultés d'adaptation des salariés les plus âgés aux révolutions technologiques à venir.

La direction confirme l'établissement en cours d'un accord intergénérationnel.

FO interroge la direction sur l'interprétation de l'Accord FTV quant aux plafonds hebdomadaires de Repos Compensateurs planifiables, dont la direction fait une lecture non limitative.

Les élus alertent sur la grille de rentrée qui engendre un sous-emploi en semaine et une surcharge le week-end pour les régies et plateaux du siège.

FO réaffirme la nécessité de déclarer les horaires pour les forfaits jours afin de faire valoir l'Accord FTV en cas de dépassements.

FO revient sur la non-distinction entre les personnels techniques et administratifs, ce qui invisibilise certains écarts.

Face aux échecs des mobilités, les élus demandent un meilleur accompagnement.

La direction confirme aux élus une prévision de 50 suppressions d'emplois en 2025 avec une baisse de financement de l'ordre de 170 millions.

Présentation du **projet de plan de développement des compétences de l'année 2025**

➢ *Compte rendu de la commission emploi-formation du 25 novembre 2024*

Une présentation, tous budgets confondus, est proposée pour 2025 avec une nouvelle présentation par CSE d'affectation des salariés, filières ou métiers. Les salariés de La Fabrique (450) seront donc réaffectés vers leur lieu de rattachement. Les formations « catalogue » de l'Université seront désormais prises en charge par le budget central. Le contexte budgétaire oblige à se tenir à la note annuelle en l'absence de COM. Le budget de 7 320 000 euros est en baisse de 8 %, ce qui, selon la nouvelle répartition des effectifs, marque une baisse de 388 à 313 euros du budget par stagiaire.

Les grands axes portent sur l'objectif de faire de FTV une référence technologique, en accentuant la dématérialisation, l'offre multi-supports, le rôle clé de l'information et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

63 % du budget du siège est dédié aux actions transverses, le reste est réparti entre information, programmes, technologies et innovation, gestion d'entreprise, actions de prévention des risques et DSQVT.

Les formations doivent permettre la mise en œuvre des axes stratégiques de l'entreprise, que sont les mutations technologiques (nouvelles régies et logiciels pour la paie), le développement de la culture numérique, les enjeux sociétaux, la garantie des expertises métiers, le développement de la culture managériale et la conduite du changement, la formation interne et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail.

L'offre digitale sera enrichie avec des modules « inclusion et diversité » et « présentation de l'entreprise ».

Le comité relève l'importance accordée à la conduite du changement qui laisse présager de nouvelles évolutions à venir.

Les élus demandent que des temps soient définis dans les plannings pour l'apprentissage en modules autonomes.

Les élus soulignent qu'il n'y a toujours pas de négociation sur les usages de l'intelligence artificielle.

Les élus alertent sur la nécessité de formations anticipées avant toute conversion technologique des régies et rappellent les difficultés rencontrées lors de la mise en place du plateau A en raison du calendrier contraint. S'il y a bien une ligne budgétaire pour le projet Genesys, aucune formation associée n'est définie à ce jour alors que nous sommes à un an de l'aboutissement du projet.

FO interroge la direction sur la normalité de la formation des statutaires par des intermittents.

FO alerte sur l'urgence de mettre ou remettre à niveau les formations aux plans de prévention pour les chargés de production afin d'assurer la sécurité des tournages.

Les élus remontent les demandes des salariés qui souhaitent recevoir une réponse à leurs demandes de formation, qu'elle soit positive ou négative.

FO souligne l'importance des formations diplômantes pour les reconversions.

Les élus demandent que soient mieux gérés les désistements pour ne pas perdre des possibilités d'accès aux formations, notamment par un système de liste d'attente.

Réalisés de **l'opération Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

La direction salue le bon déroulement et l'organisation de cet événement en dépit des aléas intrinsèques qui ont pu mener à quelques débords en termes de temps de travail.

Les élus dénoncent des records en durées hebdomadaires de travail outrepassant le tolérable, avec un record affiché à 89 h et de nombreux autres bien supérieurs à 70 h en raison d'un dispositif affichant dès le départ un sous-dimensionnement en nombre de salariés.

Les élus rappellent la responsabilité engagée de l'entreprise et seront désormais moins tolérants pour les demandes de dérogations annonçant dès le prévisionnel des durées de travail hebdomadaires trop élevées.

Les élus souhaitent que l'effort consenti par la direction pour harmoniser le traitement des frais de mission de collectifs différents sur une même mission soit reconduit à l'avenir.

Réalisé de **l'opération Festival de Cannes 2024**

Pour la première année, FTV avait la charge du plateau Pantiero où ont été réalisées diverses émissions pour France 5 et France 2, rédaction et production.

En dépit de quelques imprévus techniques et logistiques, l'opération s'est bien déroulée, les recommandations antérieures du CSE sur le redimensionnement des équipes ayant été entendues.

À la suite des débords constatés sur les Jeux Olympiques, les élus réaffirment que les dérogations ne seront plus accordées pour des prévisionnels affichant des plannings à 60 h.

Ils réitèrent leurs demandes d'attention particulière au respect des temps de repos légaux.

Ils suggèrent un label « respect de la qualité des conditions de travail ».

Restitution de **l'expertise IV3 votée le 18 septembre 2024**

Le cabinet 3E Acante présente son enquête suite au DGI voté par le CSE en raison des mesures insuffisantes prises par la direction pour le service IV3, en grande souffrance depuis la réorganisation du service à l'automne 2023 (particulièrement dans l'activité coordination). L'enquête repose sur l'analyse de l'activité et l'organisation afin de désindividualiser l'approche d'un collectif très fracturé, notamment en raison de la coexistence de deux OTT dans celui-ci (FJ sur 5 jours, décompte horaire à 39 h sur 4 jours).

Au-delà du rappel de sentiments d'injustice liés à ces deux organisations, l'étude relève les propos méprisants et stigmatisants tenus par le management. Propos totalement inacceptables sur la gestion des salariés RQTH tout particulièrement.

Les élus rappellent que le CSE n'a pas été consulté pour les réformes de ce secteur : rattachement hiérarchique, réorganisation et fin des CDD.

Les élus rappellent que le forfait jour n'est plus un choix pour les salariés entrés après le nouvel accord de 2013.

L'étude préconise de reconstruire le collectif avec l'aide d'un médiateur extérieur et de s'interroger sur le bien-fondé de la coexistence de 2 OTT différentes dans un même service. Elle recommande également le renforcement du soutien managérial grâce à la mise en place de coaching.

Les élus relèvent que les résultats de cette expertise peuvent s'adapter à de multiples autres services qui enchaînent les réformes sans co-construction avec les salariés. Ils demandent de revoir la conduite de projets sur la base de méthodes associatives. Les solutions imposées par la direction sans dialogue avec les salariés et participation à la décision mènent trop souvent à des situations de crises et de mise en danger. Ils demandent à être écoutés lorsqu'ils demandent des enquêtes conjointes et approuvent la proposition de médiation avec l'accompagnement de la DSQVT. Les Organisations Syndicales demandent à être associées au choix du médiateur, la direction approuve.

La direction reconnaît l'insuffisance des mesures prises pour accompagner les coordinateurs d'IV3. Elle souhaite recréer le lien et propose un séminaire commun avec les salariés, le management et les RH, et encourager les formations en management.

Les élus regrettent vivement que depuis un an, l'alerte n'ait pas été entendue, engendrant un très grand mal-être des salariés.

Reconstruire est une bonne intention, ne pas détruire en est une meilleure.

➢ *Résolution des élus adoptée à l'unanimité.*

Rapport de la CSSCT du Siège extraordinaire des 4/10/24 et 28/11/24

Les visites de pré-intégration de Valin ont révélé quelques malfaçons pouvant mettre en danger le personnel au niveau des sols et une finalisation du chantier au niveau des parkings à faire aboutir.

Les membres de la CSSCT y ont constaté de larges espaces vides au détriment des bureaux individuels. Les lieux sont qualifiés de « très impersonnels », avec des casiers qui, même s'ils sont surnuméraires, semblent très petits.

À la suite de la détection de légionellose signalée par les autorités sanitaires de l'arrondissement, les terrasses restent fermées au public à ce jour. Les tours aéro-réfrigérées sont contrôlées régulièrement. Un accès exceptionnel est accordé pour la gestion des caméras Télématin avec mise à disposition de masques FFP3 par la D2S.

Des mesures de qualité de l'air montrent une amélioration générale.

Les nuisibles restent une préoccupation majeure en termes sanitaires et psychologiques. Les élus rappellent que les signalements doivent être faits sur Atlas.

- *Rapport de la CSSCT du Siège extraordinaire du 4/10/24*
- *Rapport de la CSSCT du Siège extraordinaire du 28/11/24*

Prochain CSE siège prévu les 08 et 09 janvier 2025

Vos élus CSE siège : Titulaires : Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Sabine LANCELEVER • **Suppléants :** Frédéric BRODA - Océan GRENIER • **Représentant Syndical :** Marc DANA